



HYDREAULYS

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi 30 janvier 2024 à 18h le Comité d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

**OBJET : 2024/02 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – ASSAINISSEMENT**

### Sont présents :

**CA VGP :** Jacques ALEXIS, Richard RIVAUD, Claude JORIO, Marc TOURELLE, Isidro DANTAS (suppléant de Sonia BRAU), François-Gilles CHATELUS, Xavier GUITTON, Arnaud HOURDIN

**CA SGBS :** Isabelle DE TONQUEDEC

**CC Gally Mauldre :** Jérôme COTIGNY, Eric MARTIN

**CC Cœur d'Yvelines :** Catherine LANEN

**EPT GPSO :** Jacques BISSON, Isabelle DORISON, Grégoire DE LA RONCIERE, Jean-Pierre FORTIN (suppléant de Pascale FLAMANT), Pierre CHEVALIER, Francis MENET

**CA SQY :** Eva ROUSSEL, Catherine BASTONI, Henri-Pierre LERSTEAU, Françoise BEAULIEU

**Absents excusés :** Jean-Philippe LUCE, Benoît RIBERT, Pascal THEVENOT, Gwilherm POULLENNEC, François DARCHIS, Jean-Philippe OLIER, Richard LEJEUNE, Gérard PARFAIT, Laurent RICHARD, Christian BEZARD, Frédéric PELEGRIN, Olivier AFONSO, Gilbert REYNAUD, Isabelle SATRE, Brigitte BOUCHET, Aurélien PERROT, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Roger ADELAIDE, Christian GRANDE

**Ont donné pouvoir :** Jean-Baptiste HAMONIC à Eva ROUSSEL

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Secrétaire de séance : Françoise BEAULIEU

Date d'affichage électronique : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de membres : En exercice : 43 Présents : 22 Votants : 23

*Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux*

Accusé de réception en préfecture  
078-200089-16-2024-0168-DE-2024-02-DE  
Date de télétransmission : 01/02/2024  
Date de réception préfecture : 01/02/2024

# Délibération 2024/02

## OBJET : Adoption du Budget Primitif 2024 – Assainissement

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement dit « BV OUEST », conclu entre HYDREAULYS et la société SEVESC entré en vigueur le 1er janvier 2008,

**Vu** le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement dit « Périmètre « DSP Bassin Versant Est, Collecte, Bassin STEP Val de Gally » », conclu entre HYDREAULYS et la société SEVESC entré en vigueur le 1er juillet 2022,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement,

**Vu** le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 présenté par le Président du Syndicat sur les bases de l'instruction comptable susvisée et des orientations générales budgétaires dont le Comité a eu à débattre lors de sa réunion 05 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le Comité doit se prononcer sur les propositions du Président concernant l'établissement du Budget Primitif 2024 - Assainissement d'HYDREAULYS,

**Considérant** que le document de présentation du Budget Primitif 2024 - Assainissement est joint à la présente note,

**Ayant entendu l'exposé,**

**Le Comité,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2024 d'HYDREAULYS ASSAINISSEMENT :

Section d'exploitation :

➤ Dépenses .....	13 703 000,00 €
➤ Recettes .....	13 703 000,00 €

Section d'investissement :

➤ Dépenses .....	17 114 314,00 €
➤ Recettes .....	17 114 314,00 €
➤ Soit un total en dépenses de .....	<b>30 817 814,00 €</b>
➤ Soit un total en recettes de .....	<b>30 817 814,00 €</b>

**AUTORISE** et **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout document afférent à ce dossier.

**Pour Extrait Conforme  
A Versailles, le 30 janvier 2024**

**Le Président**  
Avis de transmission en préfecture  
078-200089316-20240130-DEL2024\_02-DE  
Date de télétransmission : 01/02/2024  
Date de réception préfecture : 01/02/2024  
**Marc TOURELLE**